Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902464-20251212-D52_2025_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
Arrondissement de Brest

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Date de convocation :
05/12/2025
Date d'affichage :
05/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi 12 décembre 2025 **à 19 heures** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : M. Renaud GRALL, M. Benoît LE DIZES, Mme Laëtitia LIZIARD, M. Michael HOURMANT, M. Olivier GRALL, M. Jacques TAINON, M. David JEANDOT, M. Pierre-Yves JEZEQUEL

Excusés : M. Antony MARC

Absents : M. Thibault CALBA, Mme Bénédicte LE PORT

Secrétaire de séance : M. Benoît LE DIZES

D52_2025_12 Rectification du montant de la subvention attribuée par la commune au CCAS

Suite à une erreur dans le montant de la subvention attribuée au CCAS au titre de l'année 2025, il convient de le rectifier.
En effet le chiffre mentionné est celui du total des recettes de fonctionnement, au lieu de celui de ladite subvention communale d'équilibre qui se porte à 1 422.33 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la rectification du montant de la subvention accordée au CCAS par la commune, à hauteur de 1 422.33 €, pour l'exercice budgétaire 2025.

Pour copie conforme au registre.

Le Maire,
Renaud GRALL.

Secrétaire de séance,
Benoît LE DIZES.